

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 22 juin 2005 portant répartition de crédits

NOR : BUDB0560015A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2005,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est annulé sur 2005 un crédit de 1 179 933 € applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Est ouvert sur 2005 un crédit de 1 179 933 € applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 2005.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
F. CARAYON

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT annulé (en euros)
TRAVAIL, SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE I. – SANTÉ, FAMILLE, PERSONNES HANDICAPÉES ET COHÉSION SOCIALE TITRE IV		
Action interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.....	47-16	1 179 933

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert (en euros)
ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	212 041
INTÉRIEUR, SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LIBERTÉS LOCALES TITRE III		
Police nationale. – Moyens de fonctionnement.....	34-41	392 511
DÉFENSE TITRE III		
Gendarmerie. – Fonctionnement.....	34-06	575 381
Total pour le tableau B.....		1 179 933